

Autorisation de Soins En cas d'accident survenant à un licencié mineur

Joueur mineur :
NOM:PRÉNOM:
CLUB:
Date de naissance :
Adresse:
En cas d'accident, en fonction des soins nécessaires, le Responsable de l'École de Rugby fera appel au médecin du club, soit à votre médecin traitant, soit au SAMU (Tél. 15), et vous préviendra le plus rapidement possible.
Pour cela, merci de préciser les renseignements suivants :
Numéro de téléphone où vous pouvez être joint rapidement :
☎Père:
Numéro de téléphone de voisin ou ami ou famille :
Nom:
Médecin traitant : Docteur
Établissement de soins choisi :
■ Hôpital :
■ Clinique :
Ce choix sera bien sûr respecté dans la mesure où l'établissement d'accueil sera compatible avec l'état de l'enfant ou de l'adolescent.
Je soussigné : Monsieur
Madame
 Autorise tout examen, soin ou intervention chirurgicale nécessaire; Autorise le Responsable du Club: à demander l'admission en établissement de soins; à reprendre l'enfant à sa sortie uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents.
Fait à, le